



Dispositif Argent de Poche

Le Dispositif Argent de Poche s'adresse aux jeunes Lécousois, **de 16 à 18 ans** (au moment des chantiers). Ce dispositif est renouvelé chaque année, lors des périodes de **vacances scolaires de Printemps et d'Été**.

La commune propose aux jeunes d'effectuer des **chantiers de 3h30 encadrés par du personnel communal**. Pour chaque chantier, le jeune perçoit une **indemnité de 15 €**. Il ne s'agit en aucun cas d'un salaire.

La nature des travaux est **simple et sans danger**.

Si vous êtes intéressé par ce dispositif, il suffit :

- d'adresser un courrier, précisant votre profil (âge, études suivies, engagements associatifs, loisirs, ...) et vos motivations pour participer au « Dispositif Argent de Poche »
- de compléter les documents suivants téléchargeables sur http://www.lecouisse.fr/enfance_jeunesse/dispositif_argent_de_poche2.html
 - Dossier d'inscription
 - Deux contrats de participation à lire et à signer (un exemplaire à conserver et un exemplaire à remettre avec le dossier)
 - Feuille de disponibilités pour chaque période de vacances

Ces documents seront ensuite à remettre **à la Mairie** :

- avant le **18 mars** pour la période des vacances de Printemps
- avant le **5 juin** pour la période des vacances d'Été (rendre uniquement la feuille de disponibilité, si le dossier d'inscription a déjà été rendu)

Pour tous renseignements, adressez-vous au service Enfance, Jeunesse et Education :
jeunesse@lecouisse.fr - **02.99.94.29.58** - **06.37.17.06.36**